

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 29 février 2024

Désignation du secrétaire de séance : Laurent CHARBONNIER

Ouverture de la séance à 18h

Présents : Karin BÉGÉ, Marc BOUCHET, Philippe CASTANON, Laurent CHARBONNIER, Sébastien FORESTIER, Jean-Paul GUIBAL, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacques LIN, Sophie TEULADE, Lydie VIALA, Élise VINCENOT-DUPRÉ

Absents excusés : Jacky MARTIN donne procuration à Jacques LIN, Dominique RATTO-CRÉPIN à Marc BOUCHET

Absente : Audrey BERNARD

Le conseil municipal à l'**unanimité approuve** l'ajout à l'ordre du jour :

- d'une délibération relative à un remboursement Sacem à une association
- d'une délibération relative à un dépassement de budget sur le chantier des travaux d'enfouissement des réseaux aériens du secteur de Montbounoux
- d'une délibération relative au remboursement des frais de diffusion cinématographique pour les associations.

Et le retrait de la délibération relative à l'adoption d'un règlement pour la garderie périscolaire.

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 12.12.2023,
- Délibération relative à l'approbation du compte de gestion du budget annexe M 49 de l'année 2023
- Délibération relative à l'approbation du compte administratif du budget annexe M 49 de l'année 2023
- Délibération relative à l'affectation du résultat du budget annexe M 49 de 2023 sur le budget primitif 2024
- Délibération relative à l'approbation du compte de gestion du budget principal M 14 de l'année 2023
- Délibération relative à l'approbation du compte administratif du budget principal M 14 de l'année 2023,
- Délibération relative à l'affectation du résultat du budget principal M 14 de 2023 sur le budget primitif 2024
- Délibération relative à l'autorisation du Maire (*engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement*) - Budget M57
- Délibération relative aux autorisations pour intervention pour fuite d'eau en lit de rivière
- Délibération relative au transfert de la compétence Travaux et Maintenance de l'éclairage public au SMEG – Territoire d'Énergie
- Délibération relative à l'adoption d'un règlement pour la garderie périscolaire
- Point bibliothèque et questions diverses

Délibération 2024.001 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 12.12. 2024. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2024.002 et 2024.003 Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023 du budget M 49

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Au centime près, les comptes de gestion et administratif correspondent. Le compte administratif communal 2023 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 180 885.33€

Recettes : 153 582.27 € (*le maire explique une rentrée moindre car moins de raccordements*)

Déficit de clôture : 27 303.06€

Investissement

Dépenses : 57 600.56 €

Recettes : 102 628.47 €

Excédent de clôture : 45 027.91 €

Quelques questions sont soulevées concernant le transfert de l'amortissement des subventions par le trésor public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve

- Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 du budget M 49.
- Et le compte administratif correspondant hors de la présence du Maire.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2024.004 Affectation du résultat suite au Compte Administratif 2023 sur le Budget M 49 2024

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats cumulés de clôture du budget M49 pour l'année 2023 :

Fonctionnement : Excédent cumulé de clôture : + 24 469.87 €

Investissement : Excédent cumulé de clôture : + 156 459.63 €

Au vu des résultats, Considérant que la section d'investissement est excédentaire,

Philippe CASTANON, le maire, propose, de ne pas affecter une partie de l'excédent de Fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2024 et de reporter sur ce dernier,

Fonctionnement recettes au 002 : 24 469.87 €

Investissement recettes au 001 : 156 459.63 €

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2024.005 et 2024.006 Approbation des comptes de gestion et administratifs M14 de 2023 (*budget général*) :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Au centime près, les comptes de gestion et administratif correspondent. Le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 690 886.48 €

Recettes : 1 095 830.26 €

Excédent de clôture : + 404 943.78 €

Investissement

Dépenses : 706 180.86 €

Recettes : 912 691.17 €

Excédent de clôture : + 206 510.31 €

Il est à noter une augmentation des charges de fonctionnement liée à l'augmentation des charges de personnel.

L'augmentation des recettes de 80000€ est liée à des prévisions prudentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve

- Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 du budget M 14.
- Et le compte administratif correspondant hors de la présence du Maire.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2024.007 Affectation du résultat sur le budget 2024 M 57

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement. Les résultats cumulés de clôture du budget M14 pour l'année 2023 :

Fonctionnement : Excédent cumulé de clôture : 787 571. 90 €

Investissement : Excédent cumulé de clôture : 12 060.01 €

Considérant que la section d'investissement est excédentaire,

Philippe CASTANON, le maire, propose, de ne pas affecter une partie de l'excédent de Fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2024 et de reporter sur ce dernier,

Fonctionnement recettes au 002 : 787 571.90 €

Investissement recettes au 001 : 12 060.01 €

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2024.008 Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Le Maire rappelle que, jusqu'à l'adoption du budget 2024, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **297 973.17 €**

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2024.009 Autorisation pour intervention pour fuite d'eau en lit de rivière

Le Maire informe le Conseil d'une fuite d'eau au niveau du Moulin des Baux, en milieu de rivière.

Il sollicite le Conseil afin d'être autorisé à monter les dossiers nécessaires à ces travaux. Il précise que trois habitations sont desservies au-delà de la rivière (Crespenou)

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2024.010

Marc Bouchet, délégué de la commune auprès du SMEG-Territoire d'Energie propose au conseil deux délibérations concernant le syndicat d'électricité qui nous accompagne.

- 1- le transfert de la compétence travaux et maintenance de l'éclairage public vers le SMEG (actuellement c'est la commune qui le gère par convention avec la SPIE). Il expose les avantages de ce transfert
- 2- un dépassement sur le budget d'enfouissement des réseaux aériens sur le secteur de Montbounoux pour l'enlèvement de deux poteaux supplémentaires.

Des questions et des précisions sur le type d'intervention. Il s'agit de 2 poteaux béton qui n'étaient pas prévus sur la délibération préalable. Les conseillers adoptent le principe mais attendront les montants pour valider la délibération sur un prochain conseil municipal

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2024.011 Remboursement SACEM

Le Maire propose de reverser 110,58€uros à l'association ÉCHO des ARTS, somme correspondant aux factures acquittées de frais SACEM pour 2 spectacles programmés au cours des programmes 2023.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2024.012 Remboursement Frais de diffusion cinématographique

Suite à la demande de l'association Echo des arts qui souhaite reprendre les animations cinématographiques qu'assurait le collectif CinéMonoblet, le Maire propose le reversement des frais de diffusion cinématographique sur facture acquittée, avec un plafond de 150€ par film.

Sébastien Forestier demande si un planning est envisagé et combien de séances sont prévues cette année ? 4 séances sont prévues pour 2024.

Laurent Charbonnier demande si il y a plus de projections est-ce qu'elles seront prises en charges ? Le conseil décide que oui.

Il est annoncé que le programme sera mis sur le site de la commune

Vote POUR à l'unanimité

Questions Diverses :

- **Bibliothèque :**

Suite à la demande qui a été faite concernant un collectif de bénévoles au Conseil Municipal d'être associé à un groupe de réflexion concernant l'emplacement de la future bibliothèque, plusieurs réflexions et questions :

Karine Bégé : Est-ce qu'il est opportun de remettre en état ce local quel que soit sa future destination ? Il semble que oui il s'agit d'un problème de ventilation identifié par plusieurs professionnels.

Marc Bouchet : Est-ce que ce local a une superficie suffisante au vu du développement de la bibliothèque ? Est-ce que la mairie actuelle ou une classe de l'ancienne école pourrait être une destination future sans pour autant gêner d'autres projets ? Un questionnaire auprès des habitants ?

Sylvette Lacombe : il est important qu'elle reste proche des écoles et centrale au village.

Le Conseil dans ses discussions décide :

- de mettre en œuvre les travaux nécessaires pour assainir l'ancienne bibliothèque estimés à 7000€.

- d'associer le collectif de bénévoles à la réflexion concernant l'emplacement de la nouvelle bibliothèque. La mairie se charge d'initier ces rencontres avec les diverses parties prenantes.

- **Déplacement d'un GR à la demande de Mme Brunel :**

La proposition qui est faite est de retracer le GR à 3 ou 4 m de son emplacement actuel sans pour autant le déclassé car il s'agit d'un chemin rural/communal.

Pascal Leroy et Jacques Lin se proposent pour accompagner Marc Bouchet afin de valider le nouveau tracé.

Le département et la fédération de randonnée devront venir réaliser ensuite le balisage.

- Sylvette Lacombe nous informe du voyage des aînés prévu le 29 mai. Un voyage croisière avec déjeuner sur le canal du Midi

Question concernant la garderie remise au prochain conseil

L'ordre du jour étant épuisé,

Mr le Maire lève la séance à 19h